

2023-2983
2024-03-26

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant le virus de la polyédrose nucléaire de la chenille à houppes du Douglas et le virus de la polyédrose nucléaire de *Neodiprion abietis* RVD2023-11. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 2025-06-06 conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-11. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

VIRTUSS

INSECTICIDE BIOLOGIQUE À BASE DU NUCLÉOPOLYHÉDROVIRUS

POUR LA SUPPRESSION DE LA CHENILLE À HOUPPES DU DOUGLAS OU LA
RÉPRESSION DE LA CHENILLE À HOUPPES DU BLANCHES
DANS LES FORÊTS ET LES BOISÉS ET SUR LES PLANTES ORNAMENTALES
POUDRE MOUILLABLE

USAGE RESTREINT

PRINCIPES ACTIFS : Corps d'inclusion polyédriques du nucléopolyhédrovirus de la chenille à houpes du douglas 2,5 % (contient au moins $1e10$ corps d'inclusion polyédriques des nucléopolyhédrovirus d'*Orgyia pseudotsugata* par gramme)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

DANGER – IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL
ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION 17786
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1,5 KG

DATE DE FABRICATION :

Ce produit doit être conservé à une température de 5 °C et doit être utilisé dans les cinq mois qui suivent

Ressources naturelles Canada
Service canadien des forêts
Centre de foresterie des Grands Lacs
1219, rue Queen Est
Sault Ste. Marie (Ontario)
P6A 2E5
705-541-5517

MODE D'EMPLOI : Ce produit est homologué uniquement pour la gestion de la chenille à houppes du Douglas et de la chenille à houppes blanches et ne doit être utilisé que sur les arbres forestiers, dans les terrains boisés, le long des emprises, dans les pépinières ou les vergers à graines et les aires boisées de moins d'un demi-hectare, où des arbres de grande valeur ou d'ornement peuvent être attaqués. Le mélange à pulvériser ne doit pas être laissé dans le réservoir pendant plus de 12 heures.

Éviter de pulvériser sur des zones peuplées sensibles. Ce pesticide doit être appliqué de façon à éviter la pulvérisation - soit directe, soit indirecte par entraînement – dans certaines zones comme les aires résidentielles, les écoles, les terrains de jeux ou des sites similaires où il peut y avoir présence de gens ou d'animaux de compagnie.

MÉLANGE :

L'insecticide biologique à base du nucléopolyhédrovirus Virtuss est vendu sous forme de poudre fine lyophilisée qui se disperse rapidement dans l'eau.

1. Pour chaque hectare à traiter, prémélanger 25,0 g de poudre dans 250 mL d'eau et agiter.
2. Pour le mélange final en cuve, ajouter 3,5 L supplémentaires d'eau et 1,25 L de mélasse (pour chaque hectare à traiter).

Faire passer le mélange en cuve dans un tamis de 20 à 30 mailles lors de son transvasement dans le réservoir de l'aéronef. Le filtre de la pompe et les filtres des conduites de l'aéronef ne doivent pas être plus fins que ce tamis. Il est recommandé de maintenir l'agitation durant la pulvérisation. La bouillie de pulvérisation doit être utilisée le plus rapidement possible et ne doit pas être laissée dans le réservoir pendant plus de 12 heures.

APPLICATION AU SOL:

L'insecticide biologique à base du nucléopolyhédrovirus Virtuss peut être appliqué à l'aide d'un pulvérisateur hydraulique conventionnel au taux de 25,0g/1000L d'eau/ha ($2,5 \times 10^{11}$ CIP/ha). Pour préparer une bouillie de pulvérisation pour l'application au sol, ajouter 25,0g d'insecticide biologique à base du nucléopolyhédrovirus Virtuss à 1000L d'eau* pour chaque hectare à traiter. Bien agiter. Maintenir l'agitation durant l'application. La bouillie de pulvérisation doit être utilisée dès que possible après le mélange. Mouiller le feuillage à fond sans causer de ruissellement excessif.

NE PAS permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant 4 heures ou tant que le produit pulvérisé n'est pas sec, à moins de porter des gants imperméables, un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures.

*Ne pas utiliser d'eau chlorée ou très alcaline pour effectuer le mélange en cuve. Le pH du mélange en cuve devrait osciller entre 5,0 et 8,0. Si seule de l'eau chlorée est disponible, la laisser reposer pendant 24 heures avant d'y mélanger le produit.

MISES EN GARDE: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. SENSIBILISANT POTENTIEL. PUISSANT IRRITANT OCULAIRE. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES PERSONNES NON AUTORISÉES. Éviter tout contact du produit avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhalé l'embrun de pulvérisation ou les poussières. Après manipulation du produit, se laver soigneusement avec du savon et de l'eau. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des lunettes de protection étanches, des gants imperméables, des chaussettes et des

chaussures, ainsi qu'un respirateur à masque filtrant les particules de type N, R ou P approuvé par le NIOSH lors de la manipulation, du mélange, du chargement ou de l'application du produit et pendant les activités de nettoyage et de réparation. Si le préposé à l'application utilise un système fermé (p. ex. une cabine fermée), il n'est pas tenu de porter des gants imperméables, des lunettes de protection étanches et un respirateur à masque filtrant les particules de type N, R ou P approuvé par le NIOSH. Lorsqu'une version allégée de l'équipement de protection individuelle est utilisée, des gants imperméables et un respirateur à masque doivent néanmoins demeurer à portée de la main au cas où une situation d'urgence se présenterait, par exemple un déversement ou une défaillance de l'équipement. Chez certaines personnes, des contacts répétés ou prolongés avec la peau peuvent provoquer des réactions allergiques. Des études sur l'irritation primaire des yeux montrent que le pesticide est un puissant irritant oculaire et qu'il peut endommager les yeux de façon irréversible. Un appareil de secours pour rinçage des yeux doit être disponible lors des activités de mélange, de chargement ou d'application. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant leur réutilisation.

PREMIERS SOINS :

S'IL Y A INGESTION :	Bien se rincer la bouche et la gorge avec beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.
S'IL Y A DE CONTACT AVEC LA PEAU/LES VÊTEMENTS :	Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau exposée avec beaucoup d'eau et de savon.
S'IL Y A INHALATION :	Se déplacer vers de l'air frais.
S'IL Y A CONTACT AVEC LES YEUX :	Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer de rincer à l'eau. Consulter un médecin.
DE FAÇON GÉNÉRALE :	Consulter immédiatement un médecin s'il y a irritation ou des signes de toxicité qui persistent ou qui sont graves. Apporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et le numéro d'homologation du produit antiparasitaire à l'intention du médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le produit est un irritant oculaire puissant, qui peut causer des dommages irréversibles à la cornée.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit doit être utilisé de la façon autorisée. Pour vous renseigner sur les permis d'utilisation appropriés pouvant être exigés, communiquez avec les autorités locales de réglementation des pesticides.

UTILISATION RESTREINTE

Directives spécifiques d'application aérienne - N'appliquer que par aéronef à voilure fixe ou par hélicoptère, réglé pour fonctionner dans les conditions atmosphériques de la région et pour les doses et les conditions spécifiées sur l'étiquette. L'aéronef doit être réglé pour appliquer des gouttelettes de 100 à 250 microns. Pour obtenir un bon dépôt, les applications doivent être faites dans des conditions d'humidité relative la plus élevée possible et par temps calme (c.-à-d. tôt le matin ou tôt dans la soirée, lorsque les conditions de pulvérisation sont optimales). Les doses, les conditions et les précautions indiquées sur l'étiquette sont spécifiques à chaque produit. N'appliquer qu'à la dose recommandée sur l'étiquette pour les pulvérisations aériennes. Si aucune dose n'est indiquée pour l'utilisation prévue, ce produit ne peut être appliqué et ce, quel que soit le type d'équipement aérien.

Obtenir une application uniforme en utilisant les dispositifs de marquage appropriés.

Mises en garde relatives à l'utilisation – Appliquer seulement si les conditions météorologiques au site de traitement permettent une couverture complète et uniforme. Appliquer le produit en respectant les conditions de bonnes pratiques spécifiées pour l'épandage aérien dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine (p. ex. parcs, cours d'école et aires de récréation) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Mises en garde pour l'opérateur – Ne pas permettre au pilote de mélanger le produit qui sera chargé à bord de l'avion. Le chargement de produit prémélangé à l'aide d'un système fermé est permis. Il est souhaitable que le pilote dispose de moyens de

communication à chaque site de traitement au moment de l'application

L'équipe de terrain et les préposés au mélange/chargement doivent porter l'équipement de protection individuelle décrit dans la section PRÉCAUTIONS de l'étiquette. Tout le personnel présent sur le site d'application doit bien se laver les mains et le visage avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le poste de pilotage et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde spécifiques au produit – Lire et bien comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir le produit. Si vous avez des questions, appelez le fabricant au 1-888-870-6444 ou obtenez des conseils techniques auprès du distributeur ou de votre représentant provincial en agriculture ou en foresterie. L'application de ce produit doit satisfaire et/ou être conforme aux utilisations restreintes et aux doses figurant sur l'étiquette.

L'insecticide biologique à base du nucléopolyhédrovirus Virtuss est un insecticide biologique hautement sélectif pour la gestion des larves de la chenille à houppes du douglas et de la chenille à houppes blanches. Les applications doivent être effectuées lorsque les larves sont dans leur premier et deuxième stade larvaire après qu'elles aient migré de la masse d'oeufs et qu'elles se nourrissent activement du feuillage de l'année.

Application aérienne

Pour l'application aérienne, il est recommandé que l'insecticide biologique à base du nucléopolyhédrovirus Virtuss soit utilisé avec une rampe et des buses conventionnelles ou des buses à rotation Micronair sur les aéronefs à voilure fixe ou des buses à rotation Beecomist avec des manchons percés sur les hélicoptères. L'équipement d'application doit être calibré pour produire des gouttelettes d'un diamètre de 100-250 microns. Pour obtenir un bon dépôt, Virtuss doit être appliqué seulement dans des conditions d'humidité relative élevée et sous un vent de vitesse peu élevée. (c'est-à-dire tôt le matin ou tôt dans la soirée, lorsque les conditions de pulvérisation sont optimales). Ne pas mélanger ce produit avec aucun autre produit qui n'est pas mentionné sur cette étiquette.

DOSES RECOMMANDÉES POUR LES APPLICATIONS AÉRIENNES				
	DOSE DE VIRTUSS INSECTICIDE BIOLOGIQUE À BASE DU NUCLÉOPOLYHÉDROVIRUS PAR HECTARE	MÉLASSE	EAU*	Volume TOTAL APPLIQUÉ par hectare
	Grammes	CIP		Litres
Forêts, terrains boisés	25,0	25% du volume total	75% du volume total	5,0

ENTREPOSAGE ET DURÉE DE CONSERVATION : Pour préserver la pureté microbienne et la puissance du produit, la préparation commerciale d'insecticide biologique à base du nucléopolyhédrovirus Virtuss, doit être entreposé dans son contenant d'origine à une température inférieure à 5 °C et utilisé au plus tard cinq mois après sa date de fabrication. Un produit conservé plus longtemps ou exposé à des températures élevées doit être retourné au fabricant pour réévaluation de la pureté et de la puissance.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.